



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 115023

Texte de la question

M. Michel Françaix attire l'attention de M. le ministre de la ville sur la prorogation des zones franches urbaines. Créées en 1997, elles doivent théoriquement cesser d'exister fin 2011. Pourtant, les élus des cent zones franches urbaines souhaitent une prorogation de ce dispositif pour cinq années supplémentaires. Compte tenu de la crise de 2008, ces zones urbaines sensibles ont d'autant plus besoin de soutien, notamment sous la forme d'un renouvellement du dispositif ZFU dont l'efficacité en termes de redynamisation de l'emploi et de développement économique a été démontrée au cours des dernières années. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115023

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8032

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)